



ALLIANZ	HAR	ΙΤΔΤΙ	
ALLIANE			

Courtier	Code Courtier : N° ORIAS :
Affaire nouvelle Avenant n°	sur contrat N°
Remplacement du contrat N°	
	PROPOSANT
N° client	
Nom Nom	
Prénoms	
Adresse: N° Rue/Bd/Av	
Rés., Bât., Esc.,	
Code postal Ville	
	Autre
Profession	
Tél Tél. Portable E	-mail
ASSURÉ (SI	DIFFÉRENT DU PROPOSANT)
Nom, prénom	
SITUATION DU RISQUE (SI I	DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DU PROPOSANT)
Adresse : N° Rue/Bd/Av	
Rés., Bât., Esc.,	
Code postal Lull Ville	
VOTRE	HABITATION ET VOUS(1)
Vous êtes :	
☐ Propriétaire occupant ☐ Propriétaire occupant partiel ☐	Propriétaire indivis Copropriétaire occupant Locataire
☐ Locataire en meublé ☐ Usufruitier ☐ Occupant à titre gr	ratuit Propriétaire loueur en meublé non professionnel
Vous souhaitez l'exclusion des bâtiments ou des risques locatifs	s?
Il s'agit de votre : Résidence principale Résidence se	econdaire
Si votre habitation est une résidence secondaire, votre résidence	
Si Oui, N° de contrat :	-
Votre habitation est un(e): ☐ Maison individuelle ☐ Chalet/Maison en bois ⁽²⁾ ☐ Apparte	ement I oft Manoir Château
☐ Est-elle classée ou inscrite en tout ou partie au titre des Mor	
Nombre de pièces principales ⁽³⁾ pièces	
Superficie totale développée (hors dépendances)m	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
(1) Cocher la (les) case(s) utile(s)	

- (2) Chalet/Maison en bois: maison d'habitation (autre que mobil home) dans laquelle le bois est le constituant majoritaire, tant pour l'ossature que pour l'habillage des façades.
- (3) Pièces principales: toute pièce à usage d'habitation ou aménagée comme telle (y compris vérandas, mezzanines, chambres séparées dans l'immeuble) de plus de 9 m², sauf entrée, couloir, dégagement, cuisine, office, sanitaires, buanderie, chaufferie, cellier. Toute pièce de plus de 40 m² compte pour 2 pièces. Si votre habitation est un loft, il faut décompter une pièce principale par tranche de 40 m² de superficie développée. La superficie s'apprécie de murs à murs.

DIG19873 - V04/21 - Création graphique Composer

5	11
ò	2
(D C C C
2	_
5	₹
(3
7	1)
3	5
5	5
2	ממממ
5	2
1	מס
(0
5	ξ
4	≝
3	
3	-
C	ט
	•
5	V 04/Z
ì	ì
ò	Š
>	>
	ı
12	2
0	ò
ć	200
1001	_
2	פפ
-	٦

Les dépendances dont vous disposez :		
Dépendances ⁽¹⁾ situées à la même adresse que l'habitation	surface au sol	m²
Dépendances ⁽¹⁾ situées à une autre adresse	surface au sol	$\underline{\hspace{1cm}} m^2$
Adresse : N° Rue/Bd/Av		
Rés., Bât., Esc.,		
Code postal L Ville		
Superficie développée de l'ensemble des dépendances		m²
Si dépendances > à 500m² remplir l'imprimé REG31759		
S'il s'agit d'un appartement/loft, à quel étage se situe-t-il ? Rez de chaussée (ou de jardin)	Étage intermédiaire	Dernier étage
Votre habitation est-elle équipée :		
d'un système de détection d'intrusion ⁽²⁾		
avec détecteurs d'ouverture sur chaque issue principale		☐ oui ☐ non
d'un système de télésécurité accepté Allianz d'un système d'alarme autre		
de détecteurs de fumée conformes aux normes en vigueur		
d'une cheminée à foyer ouvert(3)		
d'une cheminée à foyer fermé ⁽⁴⁾		
Si Oui : posé par un professionnel		☐ oui ☐ non
d'un insert de cheminée ⁽⁴⁾		
Si Oui : posé par un professionnel		☐ oui ☐ non
Li d'un poêle à bois (5) Si Oui : posé par un professionnel		□ oui □ non
or our pood par air protodolomion.		301 11011

- (1) Dépendances: toute construction à usage autre que professionnel ou d'habitation telle que grenier, combles, cave, buanderie, cellier, garage ou box, remise, abris de jardin, débarras ou similaire, sans communication intérieure et directe avec les locaux d'habitation, et se trouvant à la même adresse; est assimilé à une dépendance, un garage ou un box utilisé pour vos besoins personnels, situé à une adresse différente de celle de votre habitation; les dépendances sont déterminées par leur surface au sol prise à l'extérieur des murs, toutefois, une erreur de 10 % dans cette surface est admise. Ne doivent pas être comptées les surfaces des caves, combles, greniers, buanderies, celliers, garages, box et remises lorsqu'ils sont situés sous même toiture que les locaux d'habitation, ainsi que l'abri de piscine et les locaux techniques de cette dernière.
- (2) Système de détection d'intrusion :
 - il doit s'agir de matériel certifié NF & A2P
 - le système doit comprendre au minimum : une centrale, une sirène, un détecteur volumétrique sur une zone de passage obligée par niveau (rez-de-chaussée étages)
- (3) Cheminée à foyer ouvert : cheminée sans foyer intégré et sans porte.
- (4) Insert de cheminée/cheminée à foyer fermé: appareil constitué d'un foyer fermé qui est monté dans une cheminée pourvue d'une porte vitrée et équipée d'une hotte. Sont visés tant les inserts que les cheminées à foyer fermé. Selon déclaration figurant aux Dispositions particulières de votre contrat, l'installation peut être réalisée ou non par un professionnel ayant respecté les règles de l'art. Si vous ne disposez pas du justificatif de cette pose par un professionnel, l'installation devra être considérée comme n'étant pas réalisée par un professionnel.
- (5) Poêle à bois : appareil de chauffage autonome, chauffant les locaux par le rayonnement des parois d'un foyer fermé et utilisant le bois comme combustible, sous toutes ses formes (y compris pellets et granulés). Selon déclaration figurant aux Dispositions particulières de votre contrat, l'installation peut être réalisée ou non par un professionnel ayant respecté les règles de l'art. Si vous ne disposez pas du justificatif de cette pose par un professionnel, l'installation devra être considérée comme n'étant pas réalisée par un professionnel.



• Capital contenu : €
Nature du contenu :
mobilier ceuvres d'art bijoux
dont
- pour les objets de valeur ⁽¹⁾ au titre de la garantie Vol et vandalisme : % du capital contenu
 pour le contenu de vos dépendances au titre de la garantie Vol et vandalisme : ☐ 1 500 € ☐ 4 500 € Si vous n'avez pas opté pour la garantie des objets de valeur en Vol et vandalisme, souhaitez-vous couvrir
les objets précieux dont la valeur unitaire n'excède pas 300 € ?
• Capital supplémentaire Contenu au titre des garanties Incendie et événements assimilés, Tempête - grêle - neige, Attentats, Catastrophes naturelles et Catastrophes technologiques : €
VOTRE CHOIX DE GARANTIES(2)
I. Les garanties
Vous bénéficiez d'office des garanties suivantes :
Incendie et événements assimilés, Tempête - grêle - neige, Dégâts des eaux, Attentats, Catastrophes naturelles et Catastrophes technologiques, Biens emportés en voyage-villégiature, frais complémentaires, Responsabilité civile incendie et dégâts des eaux, Responsabilité civile séjours / voyages / Fête familiale, Responsabilité civile propriétaire d'immeuble, Responsabilité civile vie privée, Défense pénale et recours suite à accident
En plus de ces garanties, vous souhaitez souscrire : Oui Non
Vol et vandalisme
Bris des glaces ou d'autres biens
Assistance
II. Les options répondant à vos besoins spécifiques
Dommages électriques
Solutions Panne
Protection Juridique
Installations extérieures
• Piscine
Énergies renouvelables
Assistance Voyage
III. Les renforts de garanties
Remplacement à neuf
Remboursement d'emprunt
• Pertes pécuniaires
IV. Franchise générale ⁽³⁾ Vous demandez l'application d'une franchise générale :
Oui ☐ 139 € ☐ 225 € ☐ 280 € ☐ 380 € ☐ 800 € ⁽⁴⁾
□ Non Sans franchise sauf celles prévues aux Dispositions générales
Non Sans francinse sauf celles prevues aux dispositions generales
(1) Objets de valeur : il s'agit :
 des objets précieux définis comme étant : les bijoux, pierres précieuses, perles fines ou de culture, les objets en métal précieux massif, de tout bien mobilier d'une valeur unitaire supérieure à 8 000 € indexés, des collections et ensembles, lorsque leur valeur globale est supérieure à 16 000 € indexés.

LE CONTENU DE VOTRE HABITATION

Par « ensemble », nous entendons la réunion de plusieurs objets de même nature ayant un rapport entre eux et dont la valeur provient de leur rareté ou de leur ancienneté ; de plus, la perte d'un élément doit déprécier l'ensemble dans une proportion supérieure à la perte de ce seul élément.

- (2) Cocher la (les) case(s) utile(s)
- (3) Franchise générale : cette franchise s'applique sur les garanties Dommages aux biens et les options Dommages électriques, Installations extérieures, Piscine et Énergies renouvelables, si elles sont souscrites. Si une franchise supérieure est prévue au Tableau des montants de garanties et de franchises, c'est cette dernière qui s'applique.

De plus, au titre des garanties Responsabilité civile propriétaire d'immeuble et Responsabilité civile vie privée (si elles sont souscrites), seuls les sinistres d'un montant supérieur à la franchise générale que vous avez choisie sont pris en charge. Cette disposition ne s'applique pas aux dommages corporels.

(4) Uniquement pour les habitations de 7 pièces principales et plus

oser
Somp
ique (
graph
éation
1 - Ç
/04/2
73 - \
3198
ă

V. Clauses d'adaptation				Oui Non
Habitation en cours de construction (clause 1)				
• Loueur en meublé (clause 2)				
• Dépendances avec Limitation contractuelle d'indemnité à 230 € (clause 3)				
Assurance pour compte du propriétaire (clause 4)				
• Assurance pour compte en cas d'intérêts	communs (clause 5)			
Colocation (clause 6)				
• Responsabilité civile assistante maternell	e (clause 7)			
• Responsabilité civile accueil à domicile (d	lause 8) : pers	onnes		
• Responsabilité civile personne accueillie	(clause 9)			
• Responsabilité civile chambres d'hôtes (c	lause 10) : char	nbres		
• Responsabilité civile gîtes ruraux (clause	11) : gîtes	3		
• Responsabilité civile chevaux (clause 12)	: chev	aux		🗆 🗆
• Responsabilité civile animaux sauvages (clause 13) : anim	naux		🗆 🗆
• Responsabilité civile chiens dangereux (c	lause 14) : chie	ns (sauf F	Pitbulls)	🗆 🗆
Responsabilité civile ruches (clause 15)	: ruch	es		🔲 🖳
• Responsabilité civile propriétaire d'un terr	rain non bâti ⁽¹⁾ (clause 16)			🔲 🔲
• Responsabilité civile propriétaire d'une re	tenue d'eau(2) (clause 17)			📙 🖳
• Responsabilité civile gérant de tutelle nor	n professionnel (clause 18), p	our un pa	atrimoine géré de	€ □ □
VI. Offres associées				
Individuelle Scolaire				🗆 🗆
☐ Formule 1 ⁽³⁾ ☐ Formule 2				
• Équipements de loisirs (suivant liste en pa	age 5)			
		A110=0		
	DESCRIPTIF DES CI	AUSES	D'ADAPTATION	
Accueil au domicile				
NOM ET PRÉNOM DES PERSON	NES ACCUEILLIES	D.	ATE DE L'AGRÉMENT	N° DE L'AGRÉMENT
1				
2				
3				
Responsabilité civile chevaux (ou équins)		ı		
NOM			RACE	IMMATRICULATION
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
Responsabilité Civile Animaux sauvages	· indiquer la race			
	. maiquer la race	L		
1		2		
Degrapa de litté di illa abiar a descrita				
Responsabilité civile chiens dangereux	l		l	
NOM	RACE		SEXE	TATOUAGE OU N° DE PUCE
1				
2			1	

- Il s'agit d'un terrain (non bâti et non exploité professionnellement) situé à une autre adresse
 Il s'agit d'une retenue située à la même adresse ou à une autre
 La formule 1 n'est préconisée qu'en complément de la souscription d'un contrat « Garantie des Accidents de la Vie » (G.A.V.)

DESCRIPTIF DES CLA	USES D'ADAPTATION (SUI	ITE)		
Responsabilité civile propriétaire d'un terrain non bâti				
ADRESSE	N° DE CADASTRE		SUPERFIC	IE.
Responsabilité civile propriétaire d'une retenue d'eau				
ADRESSE	N° DE CADASTRE		SUPERFIC	CIE
Individuelle scolaire	1			
NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT	DATE DE	TYPE DE GARANTIE		
DE L'ENFANT	NAISSANCE	BABY	JUNIOR	ÉTUDIANT

Équipements de loisirs

DÉSIGNATION DE L'OBJET	DESCRIPTIF (NATURE, MARQUE, N° DE SÉRIE OU TYPE)	VALEUR
Matériel de camping ⁽¹⁾		€
Bicyclettes ⁽²⁾		€
Instruments de musique ⁽³⁾		€
Informatique domestique(2)		€
Armes ⁽²⁾		€
Bagages ⁽¹⁾		€
Caves à vins ⁽²⁾		€

(1) Maximum possible : 5 000 €
 (2) Maximum possible : 10 000 €
 (3) Maximum possible : 15 000 €



e
'n
Õ
ŏ
=
\subseteq
Con
\circ
Φ
ne
О
-
$\overline{}$
E
20
O
_
\succeq
.=
¥
·di
2
()
ī
7
\Rightarrow
/04/
\simeq
_
19873
1
198
S
$\overline{}$
9

	DÉCLARATIONS D'ANTÉCÉDENTS	
	s 24 derniers mois ?	oui non
Durant ces 24 derniers mois :		
 Avez-vous été responsable ou victime d'ur Si Oui, remplir le tableau ci-dessous : 	n ou plusieurs sinistres ?	□ oui □ non
DATE DES SINISTRES	NATURE DES SINISTRES MC	NTANT EN €
	<u> </u>	€
		€
		€
		€
		€
Si Oui: motif exact nom de la Compagnie	itiative d'un précédent assureur ?	
PROFIL FINANCIES	R DE L'ASSURÉ OU DU PROPOSANT (DONNÉE OBLIGATOIRE)
Revenus annuels nets du foyer fiscal (année < à 25 000 €		
☐ de 750 001 à 1 000 000 € ☐ de 1 000 00	de 300 001 à 500 000 € de 500 001 à 750 000 € de 2 000 001 à 4 000 000 €	
Vous certifiez que les réponses aux questio	ns et les déclarations qui précèdent sont à votre connaissance exactes. Vous	reconnaissez avoir

Vous certifiez que les réponses aux questions et les déclarations qui précèdent sont à votre connaissance exactes. Vous reconnaissez avoir été informé que toute réticence, fausse déclaration, omission ou inexactitude, entraîne les sanctions prévues aux articles L113-8 (Nullité du contrat) et L113-9 (Réduction des indemnités) du Code des assurances.



LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement à votre courtier et aux entreprises du Groupe Allianz ; mais également aux différents organismes et partenaires en lien avec les entreprises du Groupe Allianz.

Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, nous concevons des garanties spécifiques pour assurer la protection complète de vos données.

Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre contrat. Une fois ce dernier fermé, elles sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur modification, rectification, portabilité ou effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le responsable des données personnelles pour toute information ou contestation (loi « Informatique et

Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire par mail à <u>informatique et liberte@allianz.fr</u>, par courrier à l'adresse

Allianz - Informatique et Libertés – Case courrier S1805 – 1 cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz \qed Oui \qed Non

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et, de manière générale, les sites internet d'Allianz.

Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire des Dispositions générales (réf. COM16258) et des annexes choisies(1).

Vous demandez l'établissement de votre contrat sur la base des garanties choisies dans la présente proposition.		
Date d'effet souhaitée :	Echéance principale demandée :	
Mode de paiement demandé : □ annuel □ semestriel □ trimestriel		
☐ mensuel avec prélèvement obligatoire - jour de prélèvement : ☐ 05 ☐ 15 ☐ 30		
Fait à le le le		
Signature et cachet de l'intermédiaire	Signature du proposant (précédée de la mention « lu et approuvé »)	

(1) S'il y a lieu, Annexe individuelle scolaire (COM16262), Annexe Équipements de loisirs (COM16263).

